

# **CONSEIL MUNICIPAL HAUTEFAGE LA TOUR**

*Séance Du 30 novembre 2010*

## **COMPTE RENDU**

*Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes*

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 15  
présents : 12**

**PRESENTS** : VICTOR Guy, ROGER Jean Claude, LAFOSSE Jean Marie, COLLIE Patrice, DUMAS Jean Paul, SIMON Marie France, SABATHE Frank, BRANQUET Sylvie, LAHAYVILLE Aimé, BERNOU Christiane, RICHAUD Aline, COURTY Jacques.

**EXCUSES** : GALLI Marie-Laure, LACOMBE Jean Claude, BERDINELLE André (Pouvoir à ROGER Jean Claude).

### **Ordre du jour**

- 1- Présentation par M. Patrick CASSANY, Président, et M Georges DENYS, Vice-président, du fonctionnement de la communauté de commune du grand Villeneuvois en vue de notre éventuelle adhésion**
  - 2- Désignation de deux délégués titulaires au syndicat intercommunal des transports scolaires du villeneuvois,**
  - 3- Examen du courrier de Madame COURTY (proposition vente parcelle)**
  - 4- Examen de la proposition de Madame LE BOT**
  - 5- Décision modificative n°3 – budget principal de la commune**
  - 6- Convention de partenariat de retraite 2011-2013  
Caisse des dépôts et Consignations – C.D.G 47**
  - 7- Projet 2011 (Suggestion de la création d'un préau à la demande des enseignants et de l'association des parents d'élèves.**
  - 8- Questions diverses**
- 

**1-Présentation par Monsieur Patrick CASSANY, Président, et M Georges DENYS, Vice-Président, du fonctionnement de la communauté de communes du Grand Villeneuvois en vue de notre éventuelle adhésion.**

Avec l'accord du Conseil municipal, Monsieur Patrick CASSANY, Président de la CCGV et Monsieur Guy VICTOR, Maire de la commune de Hautefage la Tour feront prochainement une demande conjointe auprès du Trésorier-Payeur Général pour qu'il effectue une étude financière dans le cadre d'une éventuelle adhésion de la commune à la CCGV.

**2- Election à scrutin secret à la majorité absolue**

**Des délégués de la commune au syndicat intercommunal des transports scolaires du villeneuvois.**

Monsieur Patrice COLLIE a été élu secrétaire,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection, pour représenter la commune au Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires du villeneuvois, de deux délégués titulaires,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués,

Les délégués titulaires sont :

Mme SIMON Marie France née le 24/06/1964

Mme BERNOU Christiane née le 27/07/1951

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

### **3-Examen du courrier de Madame COURTY (proposition vente parcelle)**

La décision est reportée à la prochaine séance car la commune a dû consulter le service France DOMAINE et est dans l'attente de son avis.

### **4- Donation parcelle de terre**

#### **LE BOT Nicole/Commune de Hautefage la Tour**

Monsieur Patrice COLLIE a été élu secrétaire,

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du courrier de Madame LE BOT Nicole en date du 4 novembre 2010.

Madame LE BOT Nicole propose de donner à la commune de Hautefage la Tour, une parcelle de terre située « **Le Calvaire-croix de mandreau** », cadastrée section D, n° 972p, d'une superficie environ de 1380 M2 et d'une valeur de trois cents euros (300.00€).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Accepte la donation faite par Madame LE BOT Nicole à la commune de Hautefage la Tour
- Dit que les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

### **5-Décision modificative n° 3**

Monsieur Patrice COLLIE a été élu secrétaire

Le conseil municipal approuve et vote les écritures comptables indiquées ci-dessous :

#### **INVESTISSEMENT**

##### Dépenses

Art 2313 op 50 Reliquat St Thomas : 938.00€

##### Recettes

Art 021 (virement sect F) : 938.00€

#### **FONCTIONNEMENT**

##### Dépenses

Art 023 (virement à la sect I) : 938.00€

Art 61522 Bâtiments : -938.00€

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

## **6- Convention Commune Hautefage la Tour/CDG 47 Relative à la Caisse des Dépôts et Consignations**

Monsieur Patrice COLLIE a été élu secrétaire,

Monsieur le Maire donne lecture de la convention entre la Mairie de HAUTEFAGE LA TOUR et le Centre Départemental de Gestion de Lot et Garonne régissant les prestations relatives à la Caisse des Dépôts et Consignations pour la période du 01/01/2011 au 31/12/2013.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide :

- De confier les différentes missions énumérées dans la convention jointe à la présente délibération au CDG 47,
- Et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

## **7- Projet 2011 – Création d'un préau Ecole Georges Brassens Désignation d'un architecte**

Monsieur Patrice COLLIE a été élu secrétaire,

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'il y aurait lieu d'envisager, vu les effectifs à l'école, la création d'un préau et de ce fait de désigner un architecte pour élaborer le permis de construire nécessaire à la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Décide la création d'un préau à l'école Georges Brassens,
- Et désigne Monsieur Patrick TAUDIERE, architecte à Laroque Timbaut, pour élaborer les plans et documents nécessaires à la constitution des dossiers de demande de subvention ainsi que le permis de construire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

## **8- Achat matériel cantine Ecole maternelle et élémentaire Georges Brassens Demande de subvention Conseil Général**

Monsieur Patrice COLLIE a été élu secrétaire,

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir pour la cantine scolaire un four avec placard chauffant étant donné que le placard chauffant actuel ne fonctionne plus et que le four est vétuste.

A cet effet il présente un devis de S.A.S d'un montant HT de 2524.80€ et rappelle qu'il est possible d'obtenir une aide du Conseil Général pour financer cette acquisition.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide l'achat du four avec placard chauffant
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Général

- Approuve le plan de financement suivant
- Conseil Général → 50% de 750€ HT → 375.00€  
Autofinancement → 2644.66€
- Dit que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2010 opération n°23 et article n°2188.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Fait en Mairie, le 03 décembre 2010

Le Maire,  
**Guy VICTOR**